



## INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 3 juillet 2019

### CEREMONIE DE REMISE DE PERMIS PIETON A 90 ELEVES

Le « Permis piéton » pour les enfants est un programme national de prévention du risque piéton, mené en partenariat avec l'Éducation nationale et la prévention MAIF. A travers ce programme, il s'agit de responsabiliser les enfants de CE2 en tant qu'usagers de la route et les aider à développer des réflexes de précaution spécifiques.

La formation s'articule autour des thèmes suivants :

- usager : le piéton est un usager de la route au même titre que les véhicules, mais plus vulnérable ;
- infrastructure : même sur les trottoirs le piéton n'est jamais totalement en sécurité ;
- expérimentation : un enfant est moins expérimenté qu'un adulte. De plus, il voit moins loin et est moins bien vu ;
- dangers : les pièges et les dangers de la rue pour l'enfant sont mis en avant.

***Jeudi 4 juillet 2019, Matthieu RINGOT, directeur de cabinet du préfet, se rendra à la remise par le chef de brigade coordinateur départemental de la sécurité routière de la direction départementale de la sécurité publique, de 90 permis piéton à des élèves des écoles Valin et Raymond Bouchet de La Rochelle, au Méga CGR à 9h00.***

Ce programme s'est mis en œuvre en quatre étapes :

1. Intervention d'une heure réalisée par le coordinateur départemental de la sécurité routière de la direction départementale de la sécurité publique pour faire prendre conscience du partage de la route, des dangers de la circulation à pied et expliquer le « Permis piéton » et distribution du « Code du jeune piéton » ;
2. Formation des enfants pendant quatre à six sessions dispensées par les enseignants à l'aide du logiciel créé par la prévention MAIF ;
3. Nouvelle intervention du coordination sécurité routière de la DDSP pour faire passer un test aux enfants au moyen d'un questionnaire à choix multiples de 12 questions ;
4. À l'issue de ces sessions, remise des « Permis piéton » aux enfants symbolisant l'engagement formel de l'enfant à respecter les règles de précaution apprises.

***Les journalistes sont cordialement invités à cette cérémonie.***

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr  
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22  
Bruno VANBECELAERE – 05 46 27 43 25 – 07 85 00 17 99  
Standard : 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

L'État en Charente-Maritime  
Suivez l'actualité des services sur @prefet17  
facebook  twitter